

d'Appel adjuge sur les appels contre les décisions du Ministère ou de la Commission concernant l'inéligibilité pour traitement ou pension basée sur le fait que l'invalidité pour laquelle le traitement ou la pension est refusé n'est pas le résultat du service militaire.

Le travail de la division des Pensions du Ministère des Pensions et de la Santé Nationale couvre un champ très vaste, ses principales occupations consistant dans le maintien d'un service médical qui comprend des hôpitaux, le traitement des patients dans d'autres hôpitaux sous contrat et des départements médicaux pour le traitement des malades à domicile; l'emploi d'un personnel de spécialistes en tuberculose, en neuropsychiatrie et en chirurgie; les soins postérieurs dus aux tuberculeux; et le traitement dentaire. Le ministère a la direction de huit hôpitaux, où le 31 mars 1928 il y avait 1,764 patients sous traitement. De plus, 1,466 malades étaient sous traitement dans d'autres institutions sous la surveillance du Département. Le nombre de patients qui ont été traités comme hospitalisés au cours de l'année fiscale est de 11,030 et le nombre de patients traités à l'extérieur est de 102,580.

Le département exploite une manufacture centrale et neuf dépôts d'ajustage pour la fabrication de membres artificiels et autres appareils prosthétiques. Le nombre d'appareils, y compris les réparations, distribués au cours de l'année est de 44,213.

Des ateliers où les travailleurs sont protégés contre les intempéries, etc. sont en exploitation à Toronto, Hamilton, Montréal, Halifax, Winnipeg et Vancouver; on les désigne sous le nom de *Vetercraft Shops*. On maintient un personnel de vendeurs pour l'écoulement des produits de ces ateliers. Le département fabrique les coquelicots et les couronnes vendus le jour de l'Armistice.

On maintient encore certaines écoles d'apprentissage et dans certains centres le Département a aussi des bureaux de placement, tandis que dans d'autres centres il se borne à coopérer avec les bureaux de placement fédéraux et provinciaux, particulièrement pour trouver du travail aux hommes partiellement invalidés. Des secours sont aussi donnés aux pensionnaires qui se trouvent sans travail.

Parmi les autres activités du Département on peut mentionner les secours qu'il distribue aux vétérans indigents; son administration générale des activités du fonds du dernier poste; le paiement d'une compensation aux pensionnaires souffrant d'une incapacité de 25 p.c. ou plus; le paiement de compensations aux ex-membres des forces en traitement dans les hôpitaux; la coopération avec les syndics nommés en vertu de la loi des fonds de cantine; le soin des aveugles, en coopération avec l'Institut National Canadien des Aveugles; et, par arrangement avec des départements semblables en d'autres pays et Dominions, le soin des ex-membres des forces de ces pays s'ils sont au Canada. Un bureau est établi à Londres, Angleterre, pour prendre soin des anciens soldats canadiens qui résident maintenant au Royaume-Uni.

Ce qui suit est un sommaire de la manière dont les fonds votés par le Parlement ont été distribués par le Département au cours de l'année fiscale.

Paiements directs aux vétérans ou à leurs à charge.....	\$ 43,131,385.83
Paiement pour service aux vétérans ou à leurs à charge.....	3,813,812.29
Dépenses au compte capital.....	31,686.26
Magasins.....	436,371.16
Paiements aux organisations extérieures.....	94,249.67
Dépenses remboursables.....	528,282.16
Revenu des primes d'assurance.....	\$ 1,385,775.70
Revenu casuel.....	207,289.67
	<hr/>
	1,593,065.37
	<hr/>
Frais d'administration.....	49,628,852.74
	1,458,816.30
	<hr/>
	51,087,669.04
Dépenses du Bureau Fédéral d'Appel et de la Commission des Pensions.....	266,484.69
	<hr/>
	\$ 51,354,153.73